



## COMMUNE DE LA ROCHE

### Indemnisation pour les transports scolaires

Un transport est reconnu si l'élève doit parcourir, pour se rendre de son lieu de domicile ou de sa résidence habituelle à son établissement, une distance d'au moins :

- a) **2,5 km** à l'école de La Roche pour les élèves d'école enfantine et primaire ;
- b) **4 km** à l'arrêt de bus le plus proche pour les élèves qui se rendent au Cycle d'orientation (CO).

#### **A qui ?**

La commune octroie aux familles domiciliées à plus de 2,5 km de l'école de La Roche ou 4 km de l'arrêt de bus le plus proche pour les élèves du CO, une indemnité annuelle, dont le montant est calculé par le Conseil communal selon la longueur du trajet (aller simple). Le nombre d'enfant(s) scolarisé(s) n'a aucune incidence sur le montant. Celle-ci est versée en deux acomptes, soit un par semestre (décembre et juin).

#### **Quand ?**

La demande doit être adressée idéalement avant la rentrée scolaire du mois d'août ou au plus tard durant l'année scolaire. L'indemnité ne sera pas octroyée rétroactivement.

#### **Comment ?**

La commune invite la population à vérifier la distance à parcourir pour se rendre à l'école de La Roche sur Google Maps avec comme point de référence les coordonnées géographiques suivantes : **46.694513, 7.135264** (arrivée à l'école de La Roche).

Si la longueur du trajet aller simple (au moins 2,5 km jusqu'à l'école ou 4 km jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche pour les élèves du CO) donne droit à une indemnité, la famille doit formuler une demande écrite au Conseil communal pour pouvoir bénéficier de ce dédommagement.

**Cette demande peut être déposée au secrétariat communal en remplissant le formulaire situé au verso du présent document.**

Le Conseil communal



COMMUNE DE LA ROCHE

## FORMULAIRE

### Demande d'indemnité pour les transports scolaires

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Distance parcourue pour se rendre à l'école (aller simple) : \_\_\_\_\_ km

(Ce point sera vérifié par le Conseil communal dès réception du formulaire)

Coordonnées bancaires / postales pour le versement de l'indemnité :

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

N° IBAN : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Une fois complété, ce formulaire est à retourner à l'Administration communale :

Commune de La Roche  
Route de la Gruyère 9  
1634 La Roche

[commune@la-roche.ch](mailto:commune@la-roche.ch)  
026 413 90 40